RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 270**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
112.75

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Plan de lutte contre le frelon asiatique et oriental : aide départementale à la transition écologique - Acquisition de pièges sélectifs - 1ère répartition 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est mobilisé pour la transition écologique. Dans le cadre du Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE), de sa Stratégie départementale pour la biodiversité et de son Agenda environnemental, le Département, par délibération n°108 de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 décembre 2024, a approuvé la mise en place d'un plan de lutte contre les frelons invasifs asiatiques et orientaux à l'échelle du territoire départemental.

En effet, le frelon asiatique et le frelon oriental sont des espèces exotiques envahissantes qui menacent notre territoire, en impactant particulièrement le secteur de l'apiculture et en induisant un déséquilibre écosystémique des pollinisateurs.

La vocation du plan départemental est de diminuer les pressions de prédation de ces espèces en améliorant la cohérence et la mobilisation des acteurs, et en apportant aux collectivités partenaires des moyens supplémentaires pour agir, dans une démarche collective responsable en matière de piégeage et de destruction de nids.

Ce plan départemental prévoit notamment d'apporter des aides d'investissement aux communes pour l'achat de pièges sélectifs, ainsi que la création d'un dispositif d'aide aux particuliers pour la destruction de nids.

Par délibération du 14 avril 2026 sur la politique départementale d'aide aux communes et aux territoires de Provence, le Conseil départemental a approuvé la reconduction du dispositif Aide à la transition écologique qui comprend quatre volets :
- Aide à la transition écologique – Economies d'énergie ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Aide à la transition écologique – Installations photovoltaïques ;
- Aide à la transition écologique – Désimperméabiliser et renaturer les espaces publics ;
- Aide à la transition écologique – Sauvegarde de la biodiversité.

Ce dispositif concerne les communes et groupements de communes de moins de 200 000 habitants.

La dépense subventionnable annuelle est plafonnée pour l'ensemble des quatre volets du dispositif Transition écologique à :
- 400 000 € HT pour les communes de moins de 10 000 habitants ;
- 500 000 € HT pour les communes de plus de 10 000 habitants et les groupements de communes de moins de 200 000 habitants.

Plusieurs dossiers peuvent être déposés par commune dans la limite du plafond annuel.

Dans le cadre du volet « Sauvegarde de la biodiversité » de ce dispositif, sont notamment éligibles les acquisitions par les communes et groupements de communes de pièges sélectifs référencés dans le cadre du Plan national Frelon (PNF) et conformes aux consignes techniques du Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA13).

Pour ces acquisitions, le taux de la subvention départementale peut atteindre 70 %.

Les communes ou groupements de communes bénéficiaires de la subvention départementale pour l'achat de pièges pourront installer ceux-ci sur leur territoire (terrains ou bâtiments publics) ou les mettre à disposition d'habitants volontaires.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2026 pour ce dispositif est de 7 500 000 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une première répartition de crédits au titre de ce dispositif pour l'année 2026, le Département ayant été saisi de différentes demandes de subventions départementales déposées par 23 communes et un groupement de communes pour l'acquisition de 711 pièges sélectifs.

Ces demandes, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, ont été déposées sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales.

Le montant total des subventions d'investissement proposées pour l'achat de ces pièges sélectifs est de 15 153 €, sur une dépense subventionnable globale de 21 644 € HT, conformément au détail présenté en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-270

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Plan de lutte contre le frelon asiatique et oriental : aide départementale à la transition écologique - Acquisition de pièges sélectifs - 1ère répartition 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt cinq septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Marie-Pierre CALLET à Mme Valérie GUARINO, Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Martial ALVAREZ, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Danielle MILON, M. Hervé GRANIER à M. Lucien LIMOUSIN, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Henri PONS à M. Gérard GAZAY, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI, Mme Amapola VENTRON à M. Richard MALLIE.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-270

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Plan de lutte contre le frelon asiatique et oriental : aide départementale à la transition écologique - Acquisition de pièges sélectifs - 1ère répartition 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 25 septembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 21 644 € HT, un montant total de subventions de 15 153 € à diverses communes et à un groupement de communes, au titre de l'aide à la transition écologique - Sauvegarde de la biodiversité pour l'année 2026 conformément au détail figurant en annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 2.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Adopte à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour : 53
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prennent pas part au vote : 2
Mme Corinne CHABAUD, M. Jacky GERARD.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-154078-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026